



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation
06.03.2009

L'an deux mille neuf et le douze mars à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques LASSERRE, Maire.

Date d'affichage

Présents : Mr LASSERRE, Mme BERTRAND, Mr BOUDES, Mmes HOUDET, COMBES, Mr CRESPO, Mme SABY, Mrs MARTY, RAYNAL, Mlle CARLES, Mr DE GUALY, Mme BORIES, Mr KOWALCZYK, Mme BONNÉ, Mr BENEZECH, Mmes GALINIER, CHAILLET, Mrs BALOUP, BUONGIORNO, GALINIE, Melle PORTAL, Mmes ESPIE, THUEL, Mr LE ROCH.

Absents: Mr DELPOUX, Mme DESFARGES-CARRERE, Mrs RASKOPF, DELBES, Mme RAHOU.

N° 09/53

Secrétaire : Mme BORIES.

Objet de la délibération

Rapporteur : Monsieur Kawalczyk

AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR DEMANDE PRESENTEE PAR LA DYRUP SAS

La Société Dyrup SAS dont le siège social est situé 101 avenue de la Châtaigneraie à Rueil Malmaison, a présenté, au titre des installations classées pour la protection de l'environnement, une demande de création d'un entrepôt de stockage de matières dangereuses ainsi que la mise à jour de la situation administrative de l'ensemble des activités exercées sur le site industriel Saint-Antoine – Z.I. Montplaisir à Albi, en vue d'obtenir l'autorisation de poursuivre l'exploitation à cette adresse, d'une usine de fabrication de produits de traitement et d'embellissement du bois, de produits d'étanchéité, anti-humidité et de décoration.

Adopté à la majorité

Une enquête publique a été prescrite par arrêté préfectoral ; elle est ouverte du 9 février au 11 mars 2009 inclus.

2 abstentions.

Les communes situées dans un rayon de 2 kms autour des installations sont appelées à donner leur avis dans les 15 jours qui suivent la clôture de l'enquête.

Considérant que le projet en question a pour but d'améliorer le stockage des matières dangereuses, leur entreposage et leur utilisation extérieure, qu'il va contribuer à l'amélioration qualitative, environnementale et sécuritaire du site,

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES AVOIR DELIBERE

DONNE un avis favorable à la demande de la Société Dyrup SAS, de créer un entrepôt de stockage de matières dangereuses ainsi que la mise à jour de la situation administrative de l'ensemble des activités exercées sur le site industriel Saint-Antoine – Z.I. Montplaisir à Albi, en vue d'obtenir l'autorisation de poursuivre l'exploitation à cette adresse, d'une usine de fabrication de produits de traitement et d'embellissement du bois, de produits d'étanchéité, anti-humidité et de décoration.

Pour extrait conforme,
SAINT-JUERY, le 14 octobre 2009
Jacques LASSERRE
Maire,